

Saint-Lô, le 28 janvier 2011

COMMUNIQUÉ

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDAN)



Le déploiement du très haut débit et les usages associés sont un enjeu sociétal majeur. En ce sens, l'élaboration du schéma directeur est une étape décisive sur le plan de l'aménagement numérique du territoire. Il permet de fixer les orientations stratégiques pour les 10 à 15 années à venir.

Le très haut débit pour tous et sur tout le territoire !

Depuis la définition de l'ambition numérique par le conseil général, depuis la création de Manche Numérique, notre territoire s'est construit une véritable armature, tant dans le domaine des infrastructures que dans le domaine des usages. Cette construction pour valorisante qu'elle soit n'a été qu'une étape : l'objectif à ce jour est de poursuivre le travail vers le très haut débit, **vers le déploiement de la fibre jusqu'à l'habitant pour tous.**

Il s'agit là d'une condition nécessaire pour assurer le potentiel de croissance de notre économie. Le réseau optique constitue un véritable support du développement économique et également de notre qualité de vie ; il est le **réseau du XXI^e siècle.**

Le schéma directeur d'aménagement numérique permettra la définition du meilleur scénario pour aller au très haut débit dans des conditions optimales.

Le contexte de l'élaboration du schéma directeur :

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 17 décembre 2009 (loi Pintat) et du Programme National « très haut débit » du 14 juin 2010, l'État demande aux acteurs publics de se mobiliser et de définir leurs politiques d'aménagement numérique du territoire.

Manche Numérique a donc lancé son schéma dès 2010 présentant une **réflexion partagée entre 3 volets : infrastructures, usages et expérimentation.**

Ce schéma est la condition préalable à l'intervention de l'État dans le cadre des investissements d'avenir, il est aussi le cadre de la réflexion avec les opérateurs pour le déploiement du très haut débit.

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour permettre le très haut débit pour tous. Sans leur intervention, les zones les moins denses devront attendre de nombreuses années l'arrivée de la fibre jusqu'à l'habitant.

Parce qu'il n'existe pas de réseaux sans usages associés, le schéma directeur va, en parallèle, fixer les orientations axées sur le **développement des services numériques.**

Les services numériques de demain : pour faire de la Manche un territoire durablement innovant.

Les services et les contenus sont indispensables au développement de l'économie des réseaux. La Manche innove, une fois encore, en étant **le premier département de France à coupler une réflexion sur le développement des services et des usages en lien avec le volet infrastructures.**

Ce deuxième volet du schéma directeur doit permettre de **bâtir une vision** (Quelle stratégie pour faire de la Manche un territoire d'excellence dans le domaine numérique ?), **une visée** (quels services numériques pour les citoyens, les entreprises et les collectivités dans un horizon de 5 à 10 ans ?), **des vecteurs** (Quels moyens mobiliser pour mettre en œuvre cette stratégie ?).

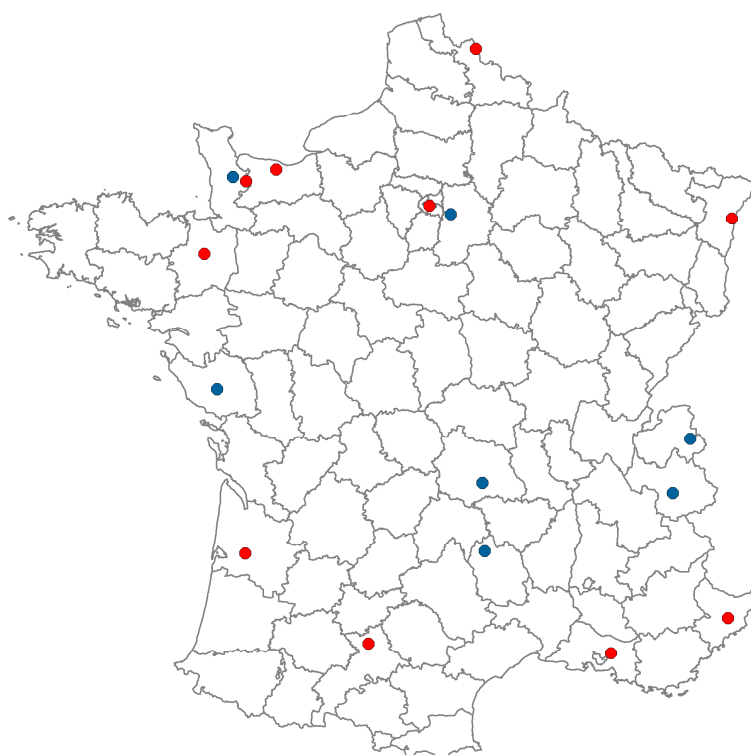
Il comporte ainsi une dimension à la fois stratégique mais aussi opérationnelle, pour identifier les programmes et plans d'actions dans des domaines variés : éducation, social, santé, développement économique, tourisme, culture, transport... pour **faire de la Manche un territoire leader dans le domaine des services numériques aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités !**

Le gouvernement reconnaît le savoir-faire manchois

Dans le cadre du programme national « très haut débit », l'État a lancé en août dernier un appel à projets pilotes de construction de réseaux de fibre optique jusqu'au particulier en dehors de la zone dense. **Le projet de Manche Numérique figure parmi les 7 dossiers très haut débit retenus au niveau national dans le cadre du grand emprunt.**

D'autre part, le ministre de l'Economie numérique, Eric Besson, a décidé de lancer **9 projets pilotes de déploiement de services mobiles sans contact** à la suite de l'expérience menée à Nice permettant aux consommateurs de régler leurs achats avec leur téléphone portable. Les villes de Bordeaux en coordination avec Pessac, **Caen en coordination avec la Manche**, Lille, Marseille, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse, ont donc été retenues.

Appel à projets Très Haut Débit et Territoire sans contact



100 km

7 projets Très Haut Débit - Fonds investissements d'avenir	
Communauté de communes Cœur de Maurienne (Savoie)	
Conseil régional d'Auvergne	Commune d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Conseil général de Seine-et-Marne	Commune de Chevry-Cossigny
Conseil général de Lozère	Commune d'Aumont-Aubrac
Commune de Sallanches, (Haute-Savoie)	
Manche Numérique	Commune de Saint-Lô
Commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais (Vendée)	

9 projets pilotes déploiement de services mobiles sans contact	
Bordeaux (avec Pessac)	
Caen - Saint-Lô	
Lille	
Marseille	
Nice	
Paris	
Rennes	
Strasbourg	
Toulouse	



© Manche Numérique - Janvier 2011

A propos du séminaire

Manche Numérique a organisé un séminaire le 28 janvier 2011 à destination des élus locaux.

Cette journée a eu pour objectif de les informer et de les mobiliser sur les thématiques suivantes :

- **L'accès au très haut débit pour tous et sur tout le territoire : comment et quand ?**
- **Quelles infrastructures déployer pour les usages et services numériques de demain ?**
- **Quels usages développer avec les collectivités locales au service des citoyens et des entreprises ?**

L'objectif est que les territoires mesurent pleinement l'enjeu de la révolution numérique, l'anticipent et se coordonnent pour faciliter l'arrivée et le déploiement du très haut débit. Manche Numérique a initié la mutualisation du travail des collectivités dans notre département, il souhaite l'amplifier pour le passage au très haut débit.

Contact presse

Cécile Guillemain

02 33 77 83 80 - cecile.guillemain@manchenumerique.fr